

**VENTE – BIEN EN COPROPRIETE**  
**Liste des pièces et renseignements à fournir**

**DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE VENDEUR ET L'ACQUEREUR**

- Etat civil pour les personnes physiques :
  - Copie de la pièce d'identité en cours de validité
  - Copie du contrat de mariage (s'il existe)
  - Copie de la convention de PACS et du récépissé d'enregistrement (le cas échéant)
  - Copie du jugement de divorce ou convention de divorce
  
- Documents à produire pour les personnes morales :
  - Extrait KBIS de moins de 3 mois
  - Copie certifiée conforme des statuts à jour
  - Copie certifiée conforme du procès-verbal de nomination de la gérance si non prévue dans les statuts

**DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE VENDEUR**

- Questionnaire vente dûment complété (ci-joint)
- Titre de propriété complet
- Dernier avis d'imposition de la taxe foncière
- Dossier de diagnostics techniques immobiliers
- Assainissement : certificat de raccordement au réseau collectif des eaux usées  
OU contrôle de l'installation d'assainissement établi par la CACL
- Montant de l'indemnité d'immobilisation fixé avec l'acquéreur
- RIB daté et signé
- Documents relatifs à la copropriété (à obtenir auprès du syndic) :
  - Pré état daté
  - Fiche synthétique
  - Carnet d'entretien
  - Les procès-verbaux des assemblées générales des trois dernières années
  - Règlement de copropriété et ses modificatifs éventuels
  - 3 derniers appels de charges
  
- Si construction achevée depuis moins de 10 ans :
  - Copie du permis de construire, déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), attestation de non-opposition à la DAACT
  - Attestation d'assurance dommage-ouvrage et certificat d'acquit des primes
  
- Si existence de travaux effectués depuis l'acquisition datant de moins dix ans :
  - Procès-verbal d'assemblée générale des copropriétaires ayant autorisé les travaux, le cas échéant
  - Arrêté de permis de construire/Arrêté de non-opposition à déclaration préalable

- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)
- Attestation de non-opposition à la DAACT
- Facture des entreprises ayant réalisé les travaux et copie des attestations d'assurance décennales de ces entreprises
  
- Si le bien est vendu meublé : liste détaillée du mobilier comprenant ventilation du prix de chaque article
  
- Si le bien est vendu loué :
  - Contrat de location en cours
  - 3 dernières quittances de loyer
  - Etat des lieux d'entrée
  
- Si le bien était précédemment loué :
  - Lettre de congé adressé au locataire / Courrier de préavis délivré par le locataire
  - Etat des lieux de sortie
  
- Si le bien a été financé par un emprunt bancaire avec garantie hypothécaire :
  - Référence du prêt
  - Contact du conseiller bancaire (email et/ou numéro de téléphone)
  - Si prêt soldé : attestation de remboursement

#### DOCUMENT A FOURNIR PAR L'ACQUEREUR

- Questionnaire d'état civil dûment complété
- Offre d'achat signée et acceptée par le vendeur
- Financement si recours à un prêt : simulation bancaire ou caractéristiques du prêt à solliciter (montant, durée, taux)
- Provision sur frais de 400,00 € à verser par virement avec l'indemnité d'immobilisation